

Compte rendu Commission de Synthèse 10 octobre 2018

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1 de l'Office de Tourisme.
- Bilan financier des florales 2018 et perspectives.
- Décision modificative n°1 du BP 2018 du PETR.
- Trame Verte et Bleue 2017 : modification du plan de financement.
- LEADER : demande de subvention pour l'animation fonctionnement 2019.
- Modification du plan de financement concernant la première session d'accompagnement des communes pour leurs travaux de maîtrise de l'énergie (année 2 et année 3).
- Lancement de la seconde session Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie dans les Collectivités.
- Demande de paiement de subventions ADEL-TPE 16.
- Questions diverses et informations :
 - o Informations sur l'ouverture de l'enquête publique du SCoT,
 - o TEPOS : accompagnement et formation des élus et des agents à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
 - o Contrat Local de Santé,
 - o Plan de Mobilité Rurale,
 - o Santé-Environnement.

Présents :

Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA (Présidente du PETR du Pays Ruffécois ; CdC Val de Charente ; Theil Rabier), M. Alain BROUTÉ (CdC Cœur de Charente ; Ranville-Breuillaud), M. Bernard CHARBONNEAU (Vice-Président du PETR ; CdC Val de Charente ; Ruffec), M. Christian CROIZARD (CdC Cœur de Charente ; Mansle), M. Laurent DANÈDE (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Tourriers), M. Jean-Pierre DE FALLOIS (Président CdC Cœur de Charente ; Mansle), Mme Danièle DORFIAC (CdC Val de Charente ; Taize-Aizie), M. Geoffroy DUDOUIT (CdC Val de Charente ; Saint-Sulpice de Ruffec), M. Claude GUITTON (CdC Cœur de Charente ; Villognon), M. Yves LACOUTURE (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Cellettes) , M. Claudy SEGUINAR (CdC Val de Charente ; Verteuil-sur-Charente).

Mme Florence BOUCHOUX (Directrice de l'Office de Tourisme du Ruffécois, M. Dimitri LETOURNEAU (Chargé de mission SCOT-PCAET-TEPOS), M. Jérôme MAUPETIT (Chargé de mission), M. Jérôme MOREAU (Chargé de mission Environnement), M. Jérémy SERINO (Chargé de mission LEADER) .

Excusés :

M. Franck BONNET (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Saint-Fraigne), M. Jean-Marc DE LUSTRAC (Vice-Président du PETR ; CdC Cœur de Charente ; Vars),

Décision modificative n°1 de l'Office de Tourisme.

Annexe 1

Depuis 2016, l'Office de tourisme travaille avec le Comité Régional du Tourisme et Charentes Tourisme pour déployer la solution Terra Aventura (le géocaching des temps modernes) sur le territoire du Pays Ruffécois.

En 2018, 7 caches existent sur le territoire :

- Cellefrouin
- Embourie
- Moutonneau
- Nanteuil en Vallée
- Tusson
- Verteuil sur Charente
- Villejoubert.

Jusqu'à l'année dernière, une cache coûtait à l'Office de tourisme :

- 1 500 € de création
- 200 € par an de maintenance.

Le réassort en matériel (Poi'z, stylos, bouteilles et carnets) était gratuit.

Depuis cette année, ce réassort est payant et le budget 2018 de l'Office de tourisme n'avait pas prévu cette somme. Nous devons donc effectuer une décision modificative du budget 2018 pour créer le compte 60705 « Réassort géocaching » et le créditer de 4 000 €.

De plus, deux salariées vont bénéficier de la prime d'ancienneté à compter du 01 septembre 2018, nous préférons donc ajouter au compte 6411 « Salaires et appointements » 3 000 € en plus.

En contrepartie, nous proposons de diminuer le compte 022 « Dépenses imprévues » de 7 000 € pour ne pas équilibrer les variations de dépenses par des recettes.

Cette décision modificative n°1 a été validée par le comité de direction de l'Office de tourisme le 25 septembre dernier.

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la commission de synthèse valident la décision modificative n°1 de l'Office de Tourisme.

Bilan financier des Florales 2018 et perspectives.

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement : publicité, animation, location.....	16 187.37	Entrées payantes : 2526	8 841.00
Salaires (temps passé : 3 salariés + heures supplémentaires)	5 084.07	Emplacements : 57 exposants	3 813.52
		S/TOTAL	12 654.52
		Département	3 000.00
		Département	3 000.00
TOTAL	21 271.44	TOTAL	18 654.52

Pour info :

188 heures = total des heures faites par les agents du PETR tout au long du week-end (environ 24 h par agent).

Sans la masse salariale et sans l'aide du département, il manque cependant 3532.85 € pour arriver à l'équilibre.

Sachant aussi que le volet animation 2017 a été en partie assuré par « Mon Territoire au fil de l'Eau » opération portée par le Syndicat d'eau Nord-ouest Charente.

La commune accueillante a aussi apporté une aide financière (chemin, ...).

Pour réaliser les 28èmes Florales, nous avons à nouveau besoin de trouver un partenaire financier, à hauteur de 4000 € minimum. Pour éviter un lancement tardif de la manifestation comme en 2017 (avec les conséquences que vous connaissez), nous vous proposons :

- De solliciter différents partenaires financiers en fixant une date butoir : fin novembre (au-delà de cette date nous annulerons la manifestation 2019).
- De pouvoir lancer dès à présent, malgré l'attente des partenaires financiers, les demandes d'inscription afin d'être certain d'avoir un nombre de participants suffisant voire plus important.

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la commission de synthèse valident le fait de solliciter différents partenaires financiers en fixant une date butoir : fin novembre (au-delà de cette date, annulation de la manifestation 2019).

Ils valident également le fait de pouvoir lancer dès à présent, malgré l'attente des partenaires financiers, les demandes d'inscription afin d'avoir un nombre de participants suffisant voire plus important.

Les membres de la commission de synthèse souhaitent aussi que les 2 lieux potentiels pour accueillir les florales 2019 soient présentés aux exposants afin qu'ils puissent donner leur avis.

Le choix final du lieu dépendra du nombre d'exposants participants et de la surface occupée.

Décision modificative n°1 du BP 2018 du PETR.

Suite à une erreur d'imputation pour le règlement de la cotisation à l'ATD, une modification budgétaire doit être faite afin que le paiement soit imputé au bon chapitre.

Compte tenu que les crédits n'ont pas été prévus au chapitre 65, il est donc nécessaire de procéder à une modification budgétaire de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE 011		CHAPITRE 65	
CHARGES A CARACTERES GENERAL		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
6288	-1 119 €	657358	+1 119,00 €

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la commission de synthèse valident la décision modificative n°1 du BP 2018 du PETR.

Trame Verte et Bleue 2017 : modification du plan de financement.

Rappel concernant l'appel à projet « trames verte et bleue et pollinisateurs » :

Il contient 2 volets :

- Le volet formation pour des élu(es) et des agents, **pour lequel les objectifs ont été atteints.**
- Le volet plantation de haies, d'arbres d'alignement, de fruitiers et de bandes enherbées et mellifères.

Le PETR a souhaité solliciter la Région afin de faire évoluer ce deuxième volet. En effet, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs ont fait apparaître un besoin important sur la réalisation de bandes (corridors herbacés, bandes mellifères, fleuries et couvert pour la faune) et surfaces enherbées.

L'estimation de départ ne pouvait donc pas répondre à toutes les demandes des agriculteurs, et, pour notre part, nos services ont repéré des communes souhaitant réaliser des plantations de fruitiers sur l'espace public.

De plus pour la plantation des haies et arbres, il existe aujourd'hui des financements plus attractifs.

Il est donc à présent nécessaire de modifier le plan de financement pour cette opération :

Tableau de financement validé en 2017 par la Région :

Type d'aménagement	Quantité	Coût	Aide Région	PETR Conventionnement Agriculteurs
Haie de paillage	3600 ML	9 000,00 €	5 400,00 €	3 600,00 €
Plantation d'arbres d'alignements	270 U	5 400,00 €	3 240,00 €	2 160,00 €
Fruitiers	270 U	5 400,00 €	3 240,00 €	2 160,00 €
Bandes-Corridors Herbacées : Bande mellifère, bande fleurie, couvert favorable à la faune	45 Ha	4 500,00 €	2 700,00 €	1 800,00 €
TOTAL		24 300,00 €	14 580,00 €	9 720,00 €

Proposition de tableau de financement modifié à valider par les élus :

Type d'aménagement	Quantité	Coût	Aide Région	PETR Conventionnement Agriculteurs et communes
Fruitiers	550 U	11 000,00 €	6 600,00 €	4 400,00 €
Bandes-Corridors Herbacées : Bande mellifère, bande fleurie, couvert favorable à la faune	Maximum 190 Ha	13 300,00 €	7 980,00 €	5 320,00 €
TOTAL		24 300,00 €	14 580,00 €	9 720,00 €

Nous vous proposons de supprimer les lignes de financement des haies et arbres d'alignements, d'augmenter les lignes des bandes enherbées, des fruitiers et d'élargir l'aide aux collectivités.

→ **Avis de la commission de synthèse**

Les membres de la commission de synthèse valident la suppression des lignes de financement des haies et arbres d'alignements, et l'augmentation des lignes des bandes enherbées, des fruitiers et ainsi que l'élargissement de l'aide aux collectivités.

LEADER : demande de subvention pour l'animation fonctionnement 2019.

La subvention pour l'Animation/Fonctionnement dans le cadre du programme LEADER s'arrête à la fin de l'année et nous devons délibérer pour solliciter de nouveau le programme LEADER sur l'année 2019. Tout comme l'année précédente, nous vous proposons de repositionner les trois postes de la manière suivante :

- Animation du Programme : 1 ETP (Jérémy Sérino)
- Gestion du Programme : 0.5 ETP (Corinne Magret)
- Appui environnement : 0.2 ETP (Jérôme Moreau)

La subvention peut être demandée à hauteur de 80 % du salaire chargé présenté dans le cadre du programme LEADER avec la prise en compte des frais indirects (15 % des frais salariaux) et des frais annexes (déplacements...) liés au programme LEADER. En outre, nous vous proposons pour cette année d'intégrer l'achat de matériel informatique pour le poste d'animateur LEADER à la demande de subvention.

La Région propose également de financer le poste d'Animateur du programme (salaire chargé). Si les règles sont les mêmes que sur l'année 2018, la subvention possible serait de 25 % (plafonné à 10 000€ de subvention).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Cout total de l'opération	82 683,94 €	100 %
Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 €	12,09 %
LEADER	66 147,15 €	80 %
Autofinancement	6 536,79 €	7,91 %

Nous vous proposons donc de solliciter l'Europe via le programme LEADER pour une subvention de 66 147,15 € et la Région Nouvelle-Aquitaine pour une subvention de 10 000,00 € sur un total de 82 683,94 € (Animation/Gestion 2019)

→ **Avis de la commission de synthèse**

Question de M. SEGUINAR sur les délais de paiements pour les porteurs publics.

Réponse de Jérémy SERINO : Attente d'une note de la DDT sur les marchés publics de la Région.

Les membres de la commission de synthèse approuvent la demande de subvention pour l'animation 2019 du programme LEADER.

Modification du plan de financement concernant la première session d'accompagnement des communes pour leurs travaux de maîtrise de l'énergie (année 2 et année 3).

Pour rappel, en 2016, 14 communes du territoire se sont engagées dans un programme pour monter en compétence sur la thématique énergie et pouvoir identifier des pistes d'économie potentielles sur leur patrimoine bâti et leur éclairage public. Une délibération avait été prise lors du comité syndical du 5 avril 2017 concernant le lancement d'une seconde année avec les communes concernées. Elle prévoyait la sollicitation de subventions LEADER et du département ainsi qu'une participation pour les communes engagées à hauteur de 500 € par commune.

Le plan de financement prévisionnel validé était le suivant :

Année 2		
Cout total de l'opération	17 400,00 € TTC	100 %
LEADER	7 480,00 €	42,99 %
Département	2 920,00 €	16,78 %
Autofinancement	7 000,00 €	40,23 %

Lors de la session du 20 novembre 2017, il a également été décidé de poursuivre cet accompagnement sur une troisième année en gardant la même logique mais le nombre de communes participantes était estimé à 10.

Le plan de financement prévisionnel validé était le suivant :

Année 3		
Cout total de l'opération	17 400,00 € TTC	100 %
LEADER	7 480,00 €	42,99 %
Département	4 920,00 €	16,78 %
Autofinancement	5 000,00 €	40,23 %

Depuis, le contexte a changé. Les aides du département ont été refusées et les aides LEADER ont pris un grand retard. Le nombre de communes qui s'est effectivement lancé dans la seconde année (qui prévoit la mise en œuvre de travaux) est de 9. En parallèle, le territoire a été sélectionné comme Territoire à Energie Positive et prévoit le lancement d'une seconde session sur 3 ans et apporte une nouvelle source de financement possible.

Considérant ces différents éléments, nous souhaiterions modifier le plan de financement prévisionnel afin de positionner les fonds TEPOS (18 000 €) sur les années 2 et 3 de la première session de l'accompagnement des communes pour leurs travaux de maîtrise de l'énergie. Les fonds LEADER seraient abandonnés pour les années 2 et 3 de cette première session et repositionnés sur l'ensemble de la seconde session qui va être lancée (cf. partie suivante). En gardant le principe d'une contribution des communes participantes à l'autofinancement à hauteur de 500 € par commune, les nouveaux plans de financement prévisionnels seraient les suivants :

Année 2 modifiée		
Cout total de l'opération	17 400,00 €	100 %
TEPOS	8 700,00 €	50,00 %
Autofinancement	8 700,00 €	50,00 %

Année 3 modifiée		
Cout total de l'opération	17 400,00 €	100 %
TEPOS	9 300,00 €	53,45 %
Autofinancement	8 100,00 €	46,55 %

Nous vous proposons donc de solliciter le programme TEPOS sur cette première session d'accompagnement des communes pour leurs travaux de maîtrise de l'énergie pour des subventions de 8 700,00 € (année 2) et 9 300 € (année 3).

→ *Avis de la commission de synthèse*

M. Jean-Pierre DE FALLOIS demande pourquoi la subvention du département n'est plus possible. Il lui a été répondu qu'initialement, cette possibilité de subvention était liée au contrat de cohésion avec le département.

Le contrat de cohésion n'étant plus d'actualité, le département a refusé l'attribution de cette subvention sur les années 2 et 3 de l'AMEC.

M. Laurent DANEDE demande s'il est possible de solliciter une subvention au département liée à la compétence Environnement. Un contact sera pris avec le Département

Les membres de la commission de synthèse approuvent les modifications du plan de financement concernant la première session d'accompagnement des communes pour leurs travaux de maîtrise de l'énergie (année 2 et année 3).

Lancement de la seconde session Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie dans les Collectivités (AMEC).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions Territoire à Énergie Positive (TEPOS), l'un des axes forts du programme est la mise en œuvre d'un accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour les collectivités. Cette seconde session a pour ambition nouvelle d'intégrer les deux communautés de communes du territoire ainsi que d'autres communes volontaires.

Cette action devrait être lancée à la fin de l'année 2018 ou au début de l'année 2019 pour 2 années (fermes) + une 3^{ème} année (optionnelle en fonction des financements possibles). Initialement, elle prévoyait uniquement la participation du TEPOS (soit 35 500 €) mais l'ambition de cette nouvelle opération fait qu'elle rentrerait parfaitement dans la stratégie locale de développement du programme LEADER. La fiche action 2 du programme permettrait de solliciter jusqu'à 18 000 € de fonds européens à la place de fonds TEPOS. La participation des collectivités participantes à l'autofinancement du projet sera demandée.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Cout total de l'opération	58 000,00 € TTC	100 %
TEPOS	17 500,00 €	30,17 %
LEADER	18 000,00 €	31,03 %
Autofinancement	22 500,00 €	38,80 %

Nous vous proposons donc de solliciter l'Europe via le programme LEADER pour une subvention de 18 000,00 € et le programme TEPOS pour une subvention de 17 500,00 € sur un total de 58 000,00 € TTC.

→ *Avis de la commission de synthèse*

Les membres de la commission de synthèse approuvent le nouveau plan de financement de la seconde session de l'AMEC.

Demande de paiement de subventions ADEL-TPE 16.

Comme à chaque demande de versement de subvention, nous devons délibérer pour autoriser la trésorerie à verser la subvention au titre du dispositif ADEL TPE 16 :

Monsieur CAILLER Thomas (SARL SCAPIN CAILLER - L'Azzuro) a réalisé son projet de « Rachat du fonds de commerce et réaménagement d'un bar brasserie » sur la commune de Ruffec et sa demande de solde est maintenant complète.

Porteur du Projet	Commune	Date Jury Adel	Prévisionnel		Réel		
			Coût Éligible	Subvention Accordée (Taux)	Dépenses Réelles	Subvention à Verser (taux)	Dont :
Thomas CAILLER (SARL SCAPIN CAILLER)	Ruffec (CdC Val de Charente)	28/09/2017	149 030,00 € plafonné à 30 000,00 €	7 500,00 € (25% de 30 000,00€)	75136,32 € plafonné à 30 000,00 €	7 500,00 € (25% de 30 000,00€)	Département : 3 750,00 € CdC : 3 750,00 €

Les dépenses réelles (75136,32 €) sont supérieures au plafond de dépense éligible (30 000,00 €).
La subvention à verser serait donc de 7 500,00 € (25% de 30 000,00€).

Monsieur BOISBELET Bernard (SAS Les Producteurs de Longchamps) a réalisé son projet de « Aménagement d'un point de vente pour le compte de son entreprise Les Producteurs de Longchamps » sur la commune de Ruffec et sa demande de solde est maintenant complète.

Porteur du Projet	Commune	Date Jury Adel	Prévisionnel		Réel		
			Coût Éligible	Subvention Accordée (Taux)	Dépenses Réelles	Subvention à Verser (taux)	Dont :
Bernard BOISBELET (Producteurs de Longchamps)	Ruffec (CdC Val de Charente)	08/11/2017	29 717,00 €	8 915,10 € (30% de 29 717,00 €)	29 822,86 €	8 915,10 € (30% de 29 717,00 €)	Département : 4 457,55 € CdC : 4 457,55 €

Les dépenses réelles (29 822,86 €) sont légèrement supérieures aux dépenses prévisionnelles (29 717,00 €).

La subvention à verser serait donc de 8 915,10 € (30% de 29 717,00 €).

Monsieur BICHON Nicolas (B-SWEET) a réalisé son projet de « Rachat FDC et développement des boulangeries » sur les communes d'Aigre et Verdille et sa demande de solde est maintenant complète.

Porteur du Projet	Commune	Date Jury Adel	Prévisionnel		Réel		
			Coût Éligible	Subvention Accordée (Taux)	Dépenses Réelles	Subvention à Verser (taux)	Dont :
Nicolas BICHON (B-SWEET)	Aigre / Verdille CdC Cœur de Charente	08/11/2017	242 173,00 € plafonné à 30 000,00 €	9 000,00 € (30% de 30 000,00 €)	255 583,83 € plafonné à 30 000,00 €	9 000,00 € (30% de 30 000,00 €)	Département : 4 500,00 € CdC : 4 500,00 €

Les dépenses réelles (255 583,83 €) sont supérieures au plafond de dépense éligible (30 000,00 €).
La subvention à verser serait donc de 9 000,00 € (30% de 30 000,00 €).

→ Avis de la commission de synthèse

Les membres de la commission de synthèse approuvent l'attribution de ces subventions.

Questions diverses :

Informations sur l'ouverture de l'enquête publique du SCoT.

Une intervention sera proposée dans la partie des questions diverses afin de présenter les modalités de l'enquête publique (suite à la rencontre avec le commissaire enquêteur le 15 octobre 2018) aux membres du comité syndical.

(Dates prévisionnelles de l'enquête publique : du 30 novembre au 11 janvier).

Les membres de la commission de synthèse prennent note de cette information.

Information de Dimitri LETOURNEAU : Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Poitiers est M. Daniel BOLMONT.

TEPOS : accompagnement et formation des élus et des agents à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables

L'objectif principal est de travailler collectivement à la réappropriation locale de l'énergie.

Concernant la maîtrise de l'énergie

Contexte et objectifs :

La formation des élus et des agents est déjà initiée via le dispositif d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités (AMEC) avec le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER).

Les objectifs sont de monter en compétence sur l'efficacité énergétique et pouvoir identifier des pistes d'économie potentielles sur son patrimoine bâti et son éclairage public

Proposition et planning :

- une 2ème session du dispositif d'accompagnement des collectivités est déjà actée (voir chapitre à ce sujet) et doit commencer d'ici la fin de l'année (en fonction du marché public).

- une première formation spécifique est envisagée concernant les habitations vacantes et en état de ruine sur le territoire. Cette formation permettra de connaître le cadre juridique, les procédures, et les possibilités d'adjoindre les propriétaires à faire des travaux, ou la procédure d'acquisition par la collectivité. L'objectif sera ensuite de réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation, mode de chauffage...).

Concernant le développement des énergies renouvelables

Contexte et objectifs :

Lors du comité de pilotage Transition Énergétique et Développement Durable du 27 juin 2018 les élus ont affirmé l'observation de la multiplication des initiatives privées auprès des communes susceptibles d'accueillir des projets d'énergies renouvelables. Tout particulièrement, concernant

l'éolien, l'image qui est ressentie par les citoyens est celle d'un développement anarchique et qu'une partie de ses revenus part à l'extérieur du territoire voir à l'étranger.

Cet accompagnement des élus a pour but de travailler sur les sujets suivants :

- les projets citoyens et le co-développement pour donner une dimension participative et citoyenne à certains projets,
- la valorisation des actions des élus (concertation, accueil...) et des ressources de la commune (vent, soleil, eau, foncier, accès routier...)
- la possibilité de financements locaux des projets (territoire, département, région, citoyens),
- l'accompagnement et la négociation avec les développeurs, afin d'optimiser les retombées financières locales.

Proposition et planning :

Accompagnement du PETR en partenariat avec Cirena:

- Présentation de Cirena en comité syndical le 24 octobre (les projets citoyens).
- Réunion d'introduction à la démarche à planifier d'ici la fin de l'année.
- Journée de formation sur le co-développement des projets.
- Création d'un ou de groupes de travail en fonction des projets.

L'accompagnement en partenariat avec le réseau CIRENA peut faire l'objet d'une subvention spécifique de la DREAL à partir de 2018, et baisserait ainsi le coût pour le Pays.

Les communes ayant déjà des projets éoliens, photovoltaïques ou autres, peuvent déjà s'inscrire auprès du Pays.

En parallèle, la charte des énergies renouvelable sera élaborée avec le COPIL Transition Énergétique et Développement Durable (PCAET/TEPOS) et sera délibérée en comité syndical.

Partenaires :

Le CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables)

CIRENA (Citoyens en Réseau en Nouvelle Aquitaine, avec l'IFREE et Energie Partagée)

L'AMF (Association des Maires de France)

Autres partenaires possibles en fonction des besoins.

Remarque de la commission de Synthèse

- **Concernant les formations avec l'AMF, il y a la possibilité pour les élus de faire valoir leur DIF. Les membres de la commission de synthèse sont favorables à la tenue de ses formations à condition qu'elles n'engendrent pas de cout au PETR.**
- **Mme AURICOSTE-TONKA propose qu'une charte sur l'éolien et les énergies renouvelables soit réalisée avec tous les partenaires et soit délibérée en comité syndical. Cette charte pourra servir d'argument et présenter la position des élus du territoire.**

Information sur la programmation du Contrat Local de Santé (CLS) 2ème génération

La réunion publique a eu lieu le 01 octobre à Vars. 40 personnes étaient présentes pour la présentation du diagnostic ORS et les groupes de travail qui se sont réunis en suivant afin d'échanger autour des problématiques à travailler au cours de la 2^{ème} génération des CLS.

La prochaine étape aura lieu fin novembre dans le cadre du comité technique qui aura pour objet de qualifier les orientations et proposer des objectifs qui seront ensuite soumis à la décision du comité de pilotage en Janvier 2019.

Une fois les axes et objectifs arrêtés par le COPIL, le CLS pourra être signé et les groupes de travail thématiques seront organisés afin de répondre aux orientations validées (2019).

Les membres de la commission de synthèse prennent note de cette information et souhaitent connaître la répartition des personnes présentes (élus, professionnels de santé, habitants).

Détail :

Catégorie	Nb Personne
Élus	13
Associations	6
Professionnels de santé (dont établissements scolaires)	7
Institutionnels (ARS, CPAM, ORS,...)	10
Organisation (ARS, IREPS, PETR)	3

Mobilité

Retour sur les rencontres géographiques du Plan de Mobilité Rurale (PMRu)

9 rencontres sont prévues entre le 26 septembre et le 19 décembre 2018. Les deux premières ont déjà eu lieu les 26 septembre et 3 octobre dernier.

Pour les prochaines réunions, les communes concernées vont recevoir une invitation. Ces rencontres ont pour objectifs d'échanger avec les élus autour des problématiques rencontrées sur la mobilité.

Il s'agit pour la DDT et le PETR d'avoir des éléments de terrain qui viendront compléter et enrichir les données statistiques du CEREMA (bureau d'étude réalisant le PMRu) dans le cadre du diagnostic.

Les membres de la commission de synthèse souhaitent que les services du PETR envoient aux mairies toutes les dates des rencontres en complément du courrier (qui ne précisait pas les communes invitées à chaque rencontre).

Ils demandent également d'envoyer les courriers d'invitation dès maintenant pour les prochaines rencontres.

Précision : Planning prévisionnel des rencontres avec les élus dans le cadre du diagnostic PMRu

Val de Charente :

26-sept	Villegats (mairie)	Ruffec, Les Adjots, Bernac, La Faye, Villegats, Barro, Condac, Taize-Aizie
03-oct	Courcôme (salle des fêtes)	Villefagnan, Salle de Villefagnan, Tuzie, Courcôme, Souvigné, Villiers le roux, La Chèvrerie, St Martin du Clocher, Montjean, Londigny, Raix
17-oct	Couture (salle des fêtes)	Nanteuil-en-Vallée, Verteuil-sur-Charente, St Georges, Bioussac, Poursac, Couture, St Sulpice de Ruffec, St-Gourson
31-oct	Empuré (mairie)	La Forêt de Tessé, Theil-Rabier, La Magdeleine, Paizay-Naudouin Embourie, Empuré, Longré, Brettes

Cœur de Charente :

07-nov	Cellettes (salle des fêtes)	Mansle, Fontenille, St Groux, Puyréaux, Cellettes, Maine de Boixe, Fontclaireau
21-nov	Luxé (salle annexe salle des fêtes)	Charmé, Lonnes, Juillet, Ligné, Luxé, Villognon
28-nov	Ventouse (mairie)	Chenon, Aunac-sur-Charente, Moutonneau, Lichères, Mouton, St Ciers sur Bonniere, Val de Bonniere, St Front, Valence, Ventouse, la Tâche, Cellefrouin, Nanclars
12-déc	Aigre (mairie)	Aigre, Verdille, Ranville-Breuillaud, Barbezières, Oradour d'Aigre, Lupsault, Les Gours, St Fraigne, Ebréon, Villejésus, Tusson, Bessé, Fouqueure, Ambérac
19-déc	Aussac-Vadalle (salle des fêtes)	Aussac-Vadalle, La Chapelle, Coulonges, Vouharte, Xambes, Vervant, St Amant de Boixe, Montignac, Vars, Anais, Tourriers, Villejoubert

Retour sur le travail avec les Structure d'Insertion par l'Activité Économique

Le 07 novembre, nous intervenons pour présenter le PMRu au sein du COPIL territorial des SIAE du Ruffécois (Club Marpen, Ruffec, Mansle, St Fraigne) ainsi que le partenariat envisagé en juin 2019 autour d'une journée de sensibilisation autour de la mobilité

Suite Table Mobilité avec Emmaüs

Nous devons rencontrer le représentant de la fédération ECO-SYST'M avec les MSAP du Ruffécois afin d'évoquer le co-voiturage citoyen sur l'exemple de la commune d'AYEN. Cette rencontre a été repoussée suite à l'arrêt maladie de la conseillère mobilité. Sa remplaçante est arrivée le 08 octobre. Une nouvelle rencontre sera donc organisée avant la fin de cette année.

Les membres de la commission de synthèse prennent note de ces informations.

Santé Environnement

Ambroisie :

Formation des agents :

2 ½ journées d'informations ont été programmées le 18 septembre 2017 et le 23 mai 2018, 29 communes étaient présentes.

Cette sensibilisation a été suivie pour les communes qui le souhaitaient, d'une formation de 3 ½ journées (31 mai, 16 juin et 13 septembre) pour approfondir les connaissances sur la plante, son développement et expliquer son impact sur la santé ainsi que les options envisageables pour sa gestion.

Cette formation a regroupé une vingtaine de personnes, représentant 12 communes. Toutes ces communes se sont positionnées pour avoir un ou deux référents et faire partie du réseau de veille sur la question de l'Ambroisie. Les référents recevront leur code d'accès à la plate-forme en début d'année.

Sur le Ruffécois :

- 29 communes sur 86 auront suivi au moins une demi-journée d'information sur les risques sanitaires de l'ambroisie.
- 15 communes avec des référents (début d'année 2019), sachant que trois communes avaient déjà des référents avant cette opération.

- **Animation dans les écoles :**

Nous avons reçu la confirmation de financement pour la mise en place des animations « Cap'tain Allergo » dans les écoles du Ruffécois.

Des animations sur 4 communes (Mansle, Fouqueure, Ruffec et Aunac-sur-Charente) sont soit programmées soit en cours de programmation en octobre et novembre et une relance sera faite pour organiser de nouvelles séances au printemps prochain.

Précision :

L'animation est proposée aux écoles primaires et élémentaires ayant des élèves de CM1 CM2 voire CE2. Le listing a été défini avec l'inspection académique : 32 écoles ont été contactées lors des différents envois mail (16 mai et 21 septembre).

En voici le détail :

Verteuil sur Charente, Cellefrouin, Fouqueure, St Amant de Boixe, Verdille, St Angeau, Villefagnan, Aunac, Aussac-Vadalle, Charmé, Puyréaux, Fontclaireau, Mansle, Tourriers, Cellettes, Nanteuil en Vallée, Les Adjots, Montignac-sur-Charente, Ruffec, St Ciers sur Bonniere, Villognon, Taizé-Aizie, Ambérac, Xambes, Aigre, Montjean, St Front, Vars, Anais, Luxé, La Faye, Maine de Boixe.

Village 0 pesticide :

Les 10 animations prévues par l'association les jardins d'Isis dans le cadre de l'Appel à Projet de la Région « village 0 pesticide » à destination des écoles et du grand public se sont terminées le samedi 13 octobre à Saint-Ciers-sur-Bonniere. Les communes de Val de Bonniere, Ranville-Breuillaud, Mansle, Nanclars et Saint-Ciers-sur-Bonniere ont participé à cette opération menée en partenariat avec le PETR du Ruffécois.

Ces rencontres organisées sous la forme d'une balade/dégustation d'environ deux heures sur la découverte des sauvageonnes des rues ont été suivies chacune par au minimum 25 personnes. Chaque événement été accompagné en extérieur par l'exposition appartenant au PETR « sauvages des rues : belles et rebelles » afin d'animer et d'apporter des éléments complémentaires à la balade proposée par les Jardins d'Isis.

Les membres de la commission de synthèse prennent note de ces informations.

